

Compte rendu réunion publique à Oullins-Pierre-Bénite

Objet : Réunion publique : pollutions aux perfluorés – Etats des lieux et perspectives

Date : 2 mai 18H30

Lieu : Maison du peuple Oullins-Pierre-Bénite

Participants : Yann LE HOUEDDEC, directeur général de EUROFINS France ; Sébastien SAUVE, professeur en chimie environnementale à l'Université de Montréal ; Marielle SCHMITT, Directrice adjointe de la délégation départementale du Rhône au sein de l'ARS AuRA ; Jérôme MOROGE, maire de Oullins-Pierre-Bénite, Jean-Baptiste JUSOT, avocat.

1. PFAS : de quoi parle-t-on ?

D'abord, Yann LE HOUEDDEC a pris la parole face aux oullinois et Pierre-bénitains afin de leur rappeler ce qu'est un PFAS et comment se retrouve-t-il dans l'eau, l'air, la terre, et dans nos organismes.

Après avoir brièvement présenté l'entreprise EUROFINS, il a rappelé quelques éléments sur la nature et la composition des PFAS, puis, a listé les différentes manières par lesquelles les PFAS se diffusaient. Il a conclu sa prise de parole par un aparté sur une étude de la contamination aux PFAS de l'eau de pluie. Il a cité l'analyse nationale réalisée par la DREAE, montre d'après les premiers résultats, que les taux les plus élevés ont été relevés près de l'usine Arkema de Oullins-Pierre-Bénite.

2. Analyse comparative des enjeux et risques liés aux PFAS sur le territoire :

Ensuite, le professeur Sébastien SAUVE, par l'intermédiaire d'une vidéo pré-enregistrée diffusée lors de la réunion publique, a expliqué aux personnes présentes les règles et restrictions en vigueur dans différents pays, et fait remarquer des écarts conséquents entre ceux-ci. Puis, il a présenté des calculs réalisés à partir d'informations relevées sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite, montrant que l'exposition au PFAS par la consommation de nourriture était beaucoup plus importante que par la consommation d'eau potable. De surcroît, il a mis en garde sur le taux élevé de PFAS présent dans l'air notamment aux abords de l'Usine ARKEMA au stade de Brotillon.

3. Résultats des investigations environnementales dans les milieux d'exposition et recommandations sanitaires :

En troisième témoignage, Marielle SCHMITT était invitée à s'exprimer au nom de l'ARS afin d'expliquer aux citoyens présents qu'elles étaient les investigations environnementales menées par l'ARS sur le territoire d'Oullins-Pierre-Bénite et les quelques résultats de celles-ci.

Il en ressort principalement :

- Qu'il est déconseillé de consommer les œufs domestiques : 70 % des échantillons prélevés dépassaient les teneurs maximales, avec des valeurs relativement élevées dans les communes investiguées de décembre 2022 à mai 2023 autour des usines Arkema et Daikin.
- Concernant les potagers : que les légumes feuilles sont plus contaminés.
- Que dans la zone à 500 mètres autour de l'usine ARKEMA, les aliments sont plus contaminés et qu'il est donc recommandé de ne pas les consommer.

- Que le champ captant d'eau potable qui dessert Oullins-Pierre-Bénite n'est pas du tout contaminé (avec des résultats conformes aux valeurs conseillées).

Elle a également tenu à donner quelques recommandations générales :

- Alimentation : varier son alimentation et ses sources d'approvisionnement, éviter les aliments emballés, privilégier les ustensiles sans antiadhésive.
- Maison : éviter les sprays imperméabilisants, résistants aux taches ainsi que les peintures, lasures, cires, contenant des composés fluorés (fluor).
- Hygiène : éviter les cosmétiques faisant mention de fluor ou waterproof ; laver les vêtements neufs avant de les porter.

4. Retour sur les actions de la Ville :

Puis, le maire de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite Jérôme Moroge a pris la parole en rappelant d'abord de manière chronologique, les actions de la ville concernant l'exposition au PFAS.

Il a ensuite exprimé son mécontentement à l'égard de la préfecture du Rhône recommandant à la fois de ne pas consommer les aliments produits sur la commune puisqu'ils sont exposés aux rejets atmosphériques, mais accordant dans le même temps un délai de 36 mois (particulièrement flexible) à l'entreprise DAIKIN pour tenter de trouver une alternative à ses procédés industriels actuelle rejetant des PFAS dans l'atmosphère.

Jérôme MORGIE souhaite la fin des rejets de PFAS dans l'eau, mais aussi dans l'air. Selon lui, cet objectif n'est pas actuellement une préoccupation des institutions ayant compétence sur ces questions... en particulier le député de la circonscription. En effet, Cyrille ISAAC-SYBILLE, présent ce soir là a confirmé qu'on ne pouvait pas interdire les rejets dans l'air en l'absence de connaissance des effets néfastes...

Il a également exprimé le souhait du comité des maires (43 collectivités regroupées dans la plainte) de réaliser une étude locale sur deux à trois mois pouvant être analysé rapidement et ainsi être ajouté à la plainte collective comme élément de preuve.

Il a souhaité revenir sur les récentes extensions du site industriel DAIKIN autorisées par les services urbanismes de sa commune, en précisant que le dépôt du permis de construire datait de 2021 alors que la révélation du scandale sanitaire date de 2022, et que la commune n'avait pas de moyen de s'opposer à l'autorisation préfectorale accordée à DAIKIN en 2024.

Le maire a également tenu à rassurer la population sur la prévalence des tumeurs et autres maladies sur la commune, qui n'est pas supérieure par rapport à la moyenne régionale.

5. Point juridique et législatif sur les PFAS en France

Enfin, Jean-Baptiste JUSOT a pris la parole pour expliquer aux personnes présentes les avancées en matière judiciaire et législative concernant la pollution au PFAS sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite.

En matière judiciaire les principaux motifs d'espoirs proviennent de la nomination de deux juges d'instructions faisant suite à la plainte pénale collective déposée, ainsi que des perquisitions menées au sein des entreprises Arkema et Daikin le 9 avril dernier.

En matière législative, une proposition de loi visant à protéger la population des risques liés au PFAS a été déposée le 20 février 2024 par le député Nicolas THIERRY à l'Assemblée nationale et a été adoptée en première lecture. Parmi les mesures importantes figurant au sein de cette loi, on retrouve notamment l'interdiction de certains produits contenant des PFAS d'ici 2026, une surveillance accrue des PFAS dans l'eau potable, une mise à contribution des ARS ainsi qu'une meilleure information du public et enfin la mise en place d'une redevance « pollueur payeur ». Les rejets dans l'air ne sont pas pris en compte.

6. Echanges et débat avec le public

Enfin, la réunion publique s'est achevée par une séance de questions-réponses entre les habitants présents et les invités, au cours de laquelle est intervenu le député ISAAC-SYBILLE auteur d'un rapport d'informations sur les dangers de l'exposition aux PFAS, commandé par la présidente de l'Assemblée nationale.

Divers sujets ont été abordés, notamment la contamination du lait maternel et ses dangers, la nécessité de mener des études du taux de PFAS contenu dans l'air ou encore la volonté d'interdire les PFAS le plus rapidement possible.

Finalement, cette réunion qui a permis de faire un point de situation globale sur la pollution aux perfluorés avec la présence d'intervenants particulièrement compétents, n'a cependant pas permis de répondre à l'ensemble des interrogations des citoyens d'Oullins-Pierre-Bénite.

Les services de la Mairie se sont engagés à communiquer sur la zone la plus touchées, à travers le bulletin municipal.

Le maire a conclu la soirée par un mot : TRANSPARENCE.

Les discussions ont continué dans le calme à l'issue de la soirée. Le maire a pu rencontrer plusieurs membres des associations écologistes.

Jean-Baptiste JUSOT